

## **Le manifeste de Villeneuve d'Ascq**

L'ensemble des représentants de la communauté universitaire, les professionnels de la culture, les partenaires des collectivités territoriales et locales se sont réunis les 16, 17 et 18 mai 1990 à Villeneuve d'Ascq.

Les participants, à l'issue de leurs travaux, attirent l'attention du Ministre de l'Education nationale, des présidents d'Universités et des directeurs des Grandes Ecoles sur l'importance de la définition d'un projet culturel, expression d'une politique culturelle des établissements.

Ils demandent au Ministre de l'Education nationale de prendre des dispositions pour que les établissements d'enseignement supérieur soient en mesure d'accomplir de manière systématique leur mission de « diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique » énoncée par la loi du 26 janvier 1984 sur l'enseignement supérieur.

L'université, par nature lieu d'expérimentation, de recherche et de formation, doit être celui où les étudiants et les personnels rencontrent des créateurs et des professionnels du champ culturel ; elle doit être aussi le lieu où ces derniers viennent chercher une réflexion et une recherche sur leurs pratiques culturelles, menées avec les personnels et les publics universitaires. L'université est, en effet, le seul endroit où les pratiques et les appuis théoriques de ces pratiques puissent être en symbiose. C'est le sens même du mot Université.

Le projet culturel, mobilisant l'ensemble des partenaires de l'université, est la réponse à un évident manque culturel. L'université a besoin de nouveaux profils d'enseignants, de nouveaux profils de formations, de nouveaux rapports enseignants - étudiants.

Le projet de chaque établissement sera spécifique. Il tient aux hommes et aux femmes, aux équipes, aux ressources, à la nature des partenaires, aux lieux, aux contenus de formation. Organiquement lié à l'exercice des missions des établissements, il y trouve sa pertinence profonde.

Le projet culturel doit donc être une pièce maîtresse du projet contractuel d'établissement, avec le projet d'aménagement du campus, d'intégration du campus dans le tissu urbain et d'amélioration du cadre de vie.

Le projet culturel est une pièce du dispositif mis en place par les universités avec l'aide du Ministère de l'Education nationale, du Ministère de la Culture, des collectivités territoriales et locales pour améliorer radicalement l'efficacité des établissements et en assurer la réussite.

Texte rédigé et approuvé par l'assemblée du colloque national  
« Université et étudiants, publics et acteurs de la vie culturelle »  
16, 17, et 18 mai 1990  
Villeneuve d'Ascq